

COMITE D'ETABLISSEMENT M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 25 JANVIER 2007

☐ Communications du Président

- Changement de direction : JL Fombonne quitte la direction de St Cyr pour être directeur adjoint à l'Arbizon ; F Durr quitte le poste de directeur adjoint de l'Arbizon pour devenir directeur à St Cyr.
 - Certification : pour trois nouveaux établissements Trois Épis, Ste Feyre et IMR.
 - Conseil d'Administration du 19 janvier : approbation sur les trois dossiers suivants :
 - rachat de l'hôpital d'Évian et le transfert d'activité de St Jean d'Aulps
 - SSIAD de Caire Val en lien avec la section
 - Foyer d'accueil médicalisé de Rueil
- ⇒ Le développement est à l'ordre du jour.

Déclaration C.F.D.T. à la demande de notre élu, salarié de Ste Feyre, relative à la certification, afin de souligner l'implication du personnel, mais aussi de mettre en garde sur certains aspects à prendre en compte.

☐ Communications du Secrétaire

- Ste Feyre : localement, la fermeture du laboratoire a été annoncée officiellement. D'où la surprise puisque ce dossier a été évoqué à plusieurs reprises lors des derniers C.E., et que le Président a toujours démenti. Ce n'était pas à l'ordre du jour !

Pour JM Fessler, la responsabilité en incombe aux tutelles. Ce dossier sera présenté en février.

Le secrétaire souligne l'absence totale de perspectives. Il est difficile de croire que l'employeur n'a rien vu venir !

- Le Royans : le dossier sur les horaires du service infirmier ont été validés lors d'un Comité d'Établissement. Depuis, des modifications ont été apportées sans être à nouveau soumises au C.E. Les élus demandent le retour immédiat aux horaires validés en CE.
- L'Arbizon : suite aux problèmes déjà évoqués depuis plusieurs C.E., le tribunal des Prud'hommes a demandé une enquête sur place sur la discrimination syndicale. C'est une situation exceptionnelle et grave. Les élus demandent le déplacement de la CACT (Commission d'Amélioration des Conditions de Travail) sur le harcèlement moral, et ils pourront ainsi rencontrer les enquêteurs prud'homaux.

JM Fessler explique que JL Garcia n'est pas favorable à ce déplacement puisqu'il y a déjà eu enquête du C.H.S.C.T. local et que N. Nondedeu s'est, elle aussi, déplacée et n'a rien constaté d'anormal.

Pour la C.F.D.T. l'instance C.E. n'est pas respectée, les directeurs font ce qu'ils veulent. Les mesures doivent être équitables pour tous. Des sanctions sévères sont prises envers des salariés, alors que des directeurs commettant, à notre sens, des fautes lourdes ne sont pas sanctionnés.

Il est important que la CACT rencontre les prud'hommes. Si le président refuse le vote pour le déplacement de cette commission, les élus prendront sur leurs heures pour se déplacer et les frais seront assurés par le C.E.

JM Fessler ne croit pas à une solution collective de cette situation. Il faut régler localement ce qui n'est qu'un problème humain conflictuel.

- Arès : le secrétaire rappelle la discrimination syndicale et le harcèlement moral dont est victime la déléguée syndicale C.F.D.T. Le tribunal a tranché et lui a donné raison en ce qui concerne sa fonction de responsable infirmier. D'ailleurs, la M.G.E.N. n'a pas fait appel de cette décision. L'employeur n'a pas le droit de décider seul de la déclasser. Faut-il que les tribunaux soient à nouveau saisis pour faire appliquer ce jugement ? L'employeur commence à envisager un éventuel licenciement négocié. L'inspecteur du travail a d'ores et déjà annoncé qu'il refuserait ce licenciement, et la C.F.D.T. s'y opposera également par

tous les moyens. Il nous a été signalé un soit disant problème survenu en début de semaine, concernant la distribution d'un médicament. Nous dénonçons la pression énorme de la part de la direction et du cadre de santé pour pousser cette personne à la faute professionnelle. Ces pratiques sont inadmissibles. La CACT va se déplacer prochainement à l'Arbizon. S'il le faut, elle profitera de ce déplacement pour aller aussi à Arès.

JM Fessler répond que l'employeur recherche une solution à ce problème. Il comprend qu'il faut sortir de ces situations de l'Arbizon, Arès et l'IFSI.

Pour la C.F.D.T. ces trois situations sont différentes. À l'Arbizon et Arès, cela se situe au-delà des personnes. Il s'agit de représentants syndicaux. Le secrétaire du C.E. devrait rencontrer JL Garcia pour tenter de dénouer les problèmes.

- UTSV (Unité des Troubles du Sommeil et de la Vigilance) de l'IMR : la salariée est perturbée par les réponses qui lui ont été apportées localement, même si le responsable des établissements est revenu là-dessus.
- Prime décentralisée : comme chaque année, les salariés demandent le détail de leur prime.
- Cotisation M.G.E.N. : suite à la décision de l'AG de la M.G.E.N., les primes sont prises en compte dans l'assiette des cotisations. D'où la surprise et la colère des salariés de voir leur cotisation de décembre largement à la hausse en raison de la prime décentralisée qui est versée ce mois-là. D'autant que dès cette année, c'est la totalité des primes qui sera prise en compte (dimanche, jours fériés, nuits etc). L'employeur doit s'attendre à des démissions de la mutuelle dans le secteur Action Sanitaire et Sociale. La C.F.D.T. rappelle que l'employeur s'est engagé en commission paritaire à réfléchir à la prise en charge d'une partie de la cotisation.

❑ Information sur la situation trimestrielle de l'emploi au 31 décembre 2006

4028 salariés dont 39% en SSR et 27% en santé mentale, 24% d'hommes pour 76% de femmes, 58% employés – 31% techniciens et 11% cadres, 73% à temps plein.

Dans l'ensemble, stabilité des effectifs. Le service achat a négocié avec plusieurs agences d'intérim pour les tarifs.

La C.F.D.T. ne peut que constater la stabilité des chiffres et des évolutions, conséquence du recours aux contrats aidés et contrats formation. Inquiétude sur la baisse constatée en santé mentale, quels en sont les motifs ?

Nous demandons à avoir l'état des postes vacants soignants et médecins de l'ensemble des établissements avec le détail par établissement.

JM Fessler reconnaît la nécessité de revoir les conditions pour les médecins. La négociation de se situe pas au niveau du C.E., néanmoins, la réflexion peut d'engager.

❑ Information consultation sur le projet de création d'un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) dans le cadre de l'EHPAD de Caire Val

Ce projet a été largement approuvé par le CA du 19 janvier. Il répond à une nécessité démographique, avec une intention politique forte sur le terrain, et une mise en œuvre du plan de solidarité. Il concerne le secteur personnes âgées, mais aussi les personnes en situation de handicap.

Le SSIAD se fait en partenariat avec les structures locales, la DDASS a retenu le projet, il se fera dans les locaux de l'EHPAD de Caire Val, fonctionnera 7j/7 de 7h30 à 19h30.

Ce projet a recueilli l'avis favorable des DP.

La C.F.D.T. constate que certains projets sont vraiment fulgurants ! Les instances locales et le personnel n'étaient même pas informés, il y a eu une réunion extraordinaire le 11 janvier.

JM Fessler répond que beaucoup de directeurs n'évoquent pas les dossiers en amont parce qu'il faut l'aval des instances nationales et des autorités de tutelles avant. C'est un problème de crédibilité.

Pour la C.F.D.T., c'est surtout un manque de confiance ! Les instances, les élus et les salariés sont responsables. Il y a un manque de gestion prévisionnelle. Le C.E. n'est pas là pour entériner des dossiers tout ficelés, quand ils ne sont pas déjà mis en place. Il n'y a plus de débat, ni de réflexion. À quoi servent les élus ? c'est avant tout un problème de relations sociales.

Néanmoins, le projet est intéressant, parce que c'est un créneau à prendre. Il y a des créations de postes. On ne peut donc pas s'y opposer.

Quelques remarques malgré tout :

À ce jour, il manque 7 aides-soignants à Caire Val. Comment cela va t-il se passer, quelle collaboration ? la garde itinérante de nuit concerne t-elle aussi les personnels de l'EHPAD ? il y a un problème de politique de formation : actuellement, 3 contrats de professionnalisation mais pour des AMP et non des AS.

N. Nondedeu explique qu'il s'agit d'un travail en réseau ; cela ne concerne pas que le seul personnel de l'EHPAD. Par rapport à la future population accueillie, il est nécessaire d'avoir du personnel médico-social.

Un point d'étape sera fait dans 6 mois.

VOTE Pour 10(unanimité) Contre Abstention

☐ Information consultation sur le projet d'avenant n°2 à la convention tripartite concernant l'EHPAD de Caire Val

Il s'agit d'un 2^{ème} avenant à la convention tripartite de janvier 2003, afin de tenir compte de l'augmentation du niveau de dépendance des personnes âgées accueillies, par un renforcement de l'effectif.

La C.F.D.T. se prononcera favorablement sur ce dossier, mais regrette que ce soit toujours le personnel qui fasse les frais de l'évolution des structures. Afin d'obtenir le classement en EHPAD, le personnel a fourni de gros efforts en accueillant des patients de plus en plus lourds. Mais c'est le serpent qui se mord la queue, parce que malgré la promesse de postes supplémentaires, en raison du manque d'effectif et des difficultés de recrutement, les AS n'ont souvent que 5 mn pour faire une toilette. Où est la qualité ? Pourquoi un effet rétroactif sur un poste AS au 1^{er} novembre 2006 ? est-ce la régularisation d'une situation de fait antérieure ?

N. Nondedeu explique, que sur l'effet rétroactif, ce n'est que sur un plan financier, cela permet d'avoir les budgets à cette date.

La C.F.D.T. déplore, une fois de plus, le manque de communication localement. Par exemple, les réunions DP quasi systématiquement lors des absences de la DS. La C.F.D.T. rappelle l'importance de l'implication de tous les acteurs sur les différents dossiers.

VOTE Pour 10 (unanimité) Contre Abstention

☐ Information consultation sur le projet de création d'un Foyer d'Accueil Médicalisé dans le cadre de l'hôpital de jour de Rueil-malmaison

Pour la 1^{ère} fois, on assiste d'un passage du sanitaire vers le médico-social. Il s'agit de la création d'un établissement, ce n'est pas une extension de Rueil, même si ce sera le même directeur, ce sont deux entités juridiques différentes.

C'est une première expérimentation en Europe basée sur l'aide intergénérationnelle : mélange des générations (4^{ème} âge et jeunes adultes en situation de handicap, plus l'aide d'étudiants en échange de leur logement à bas tarif.) Financé par le Conseil Général et l'Assurance Maladie, ce projet répond à une demande de l'État par rapport aux besoins. La base des négociations se fait pour 30 à 35 places et 32,5 ETP. Il y aura un contrat comme en EHPAD.

Le projet est acté sur le papier, mais il reste encore un long chemin.

La C.F.D.T. ne peut qu'être d'accord sur la création d'un nouvel établissement, avec les postes créés. Cependant, un certain nombre de modalités reste encore à définir. Il n'y a toujours pas de terrain puisque celui qui était pressenti a été vendu à quelqu'un d'autre. Le fonctionnement reste bien flou : le volet logistique n'est pas prévu, l'accueil, la facturation, le standard, le SRH ne sont pas déterminés. Quel sera le statut des étudiants logés contre participation au fonctionnement ? nous demandons une présentation budgétaire détaillée afin de nous assurer de l'avenir et de l'équilibre financier.

En résumé, les élus C.F.D.T. sont favorables sur le principe, mais la mise en œuvre avec une présentation exhaustive et complémentaire des moyens devra être étudiée lors d'un C.E. ultérieur.

Par ailleurs, ce type de projet est peut-être une réponse pour le problème de vieillissement des personnes handicapés du Royans. Piste à creuser ?

JM Fessler répond que le terrain est recherché, forcément proche de l'établissement de Rueil. La participation des étudiants est un « plus », très innovant. En terme de calendrier, le point bloquant reste bien sûr le lieu. L'organisation concrète n'est pas finalisée, une chose après l'autre.

Le budget est prévu en regard d'un prévisionnel de recettes à hauteur de 3 millions d'€. l'important dans ce dossier, est l'engagement des tutelles.

VOTE Pour 10 (unanimité) Contre Abstention

Information consultation sur le projet d'établissement du centre de santé mentale de Toulouse

Ce projet répond à une obligation réglementaire, et servira de support pour négocier avec l'A.R.H. le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens).

La C.F.D.T. remarque la bonne intégration de cet établissement dans la région. Nous avons suivi l'évolution avec satisfaction, et nous saluons l'implication de tout le personnel dans ce projet.

La C.F.D.T. ne peut que souligner l'aboutissement positif quand le personnel est inclus dès le départ dans la réflexion, il y a forcément une synergie. L'HJ de Toulouse pourrait servir de modèle à bien d'autres établissements !...

VOTE Pour 10 (unanimité) Contre Abstention

Information sur la situation du centre médical Alexis Léaud de St Jean d'Aulps

JM Fessler donne lecture de la résolution, signée par le Président, JM Laxalt, adoptée au Conseil d'Administration du 19 janvier :

Sur proposition du Bureau National, le CA opte favorablement pour :

- *le transfert et l'extension de l'activité du centre médical de St Jean d'Aulps sur un site à Évian,*
- *donner mandat au BN pour mener les négociations avec les Hôpitaux du Léman et l'A.R.H. (autorisations, acquisition immobilière, travaux, équilibre économique et financier de l'opération, gestion sociale et transfert),*

sous réserve de l'engagement fort et durable de l'A.R.H. pour mener à bien cette réalisation (selon les termes du courrier du Président du 12 décembre 2006, confirmé par l'A.R.H. Rhône Alpes dans son courrier le 12 janvier 2007),

et sous réserve du respect des processus d'information et de consultation des IRP (Instances Représentatives du Personnel).

Le rachat de l'hôpital d'Évian est évalué à environ 10 millions d'€, la durée prévue de mise en œuvre pourrait être de 3 à 4 ans, et il reste un gros volet social à gérer.

La C.F.D.T. est satisfaite de voir que l'avenir et la pérennité de l'activité d'Alexis Léaud sont enfin assurés.

Ses préoccupations portent sur le présent. Il faut rester encore 3 à 4 ans à St Jean d'Aulps, et quelques travaux sont nécessaires pour la qualité et les conditions de travail. Il est également indispensable d'aboutir rapidement sur le chantier de déconstruction du bâtiment C. Par ailleurs, il nous semble primordial de maintenir la cohésion sociale au sein des salariés. Il serait dangereux, pour l'avenir et le projet, de laisser s'installer une scission entre certaines équipes . La solidarité doit, plus que jamais, être de rigueur.

Prochain C.E. le jeudi 22 février